

FORMATIONS BAFA & BAFD

Stages
pratiques
rémunérés

Année
2015

Inscriptions Individuelles
OU
Possibilité d'organisation
de stages groupés
(collectivités locales,
établissements scolaires)

la ligue de
l'enseignement

Un avenir par la formation

www.formationanimation.com / Facebook : crifa.lfmp@gmail.com



Le mot du Président

Le projet de la **ligue de l'enseignement**, Mouvement d'Education Populaire, s'est construit principalement autour de la **formation des citoyens tout au long de leur vie** afin de les accompagner vers l'implication indispensable pour l'affirmation d'une société **Laïque, Républicaine et Solidaire**.

Concernant les **acteurs de l'animation volontaire**, nous savons qu'ils jouent un rôle fondamental dans le temps particulier des loisirs.

Ainsi nous organisons des **formations adaptées** aux futurs animateurs et directeurs pour leur faciliter **l'engagement** et la prise de responsabilités nécessaires à ces fonctions.

L'obtention d'un brevet, ou diplôme de **l'animation volontaire**, bien qu'ils ne soient pas professionnels, constitue un **premier départ** qui peut conduire vers une carrière dans l'animation ou vers d'autres formations qui s'appuieront sur les expériences de **vie collective** et l'acquisition de compétences spécifiques.

Etre animateur et directeur c'est non seulement **participer activement à une autre forme d'éducation** des jeunes, mais c'est encore **travailler avec une équipe** à la mise en place de projets dans lesquels les enfants ou adolescents affirmeront leur personnalité, ce qui est la condition nécessaire pour **participer à une société** que l'on veut plus **Juste et plus Solidaire**.



Hélios Gonzalo,

Président de l'Union Régionale de la ligue de l'enseignement Midi-Pyrénées.



La ligue de l'enseignement c'est aussi



- Un nombre important de centres de vacances par le réseau Vacances Pour Tous,
- Plus de 400 emplois d'animateurs en accueil avec hébergement,
- Plus de 500 autres en Accueil de Loisirs sans Hébergement sur la Région Midi-Pyrénées, ainsi que les associations affiliées (accueil de jeunes, ALSH...)

Issues des 8 fédérations de Midi-Pyrénées, les équipes de formateurs de nos stages sont aussi des responsables d'Accueils Collectifs de Mineurs (ACM) qui peuvent proposer des stages pratiques l'été.



Ce qui permet :

- Des places en stages pratiques proposées **A CEUX QUI EN FONT LA DEMANDE ECRITE** et en fonction des disponibilités réglementaires sur nos centres et ceux des associations affiliées

- La garantie d'être **DECLARE ET REMUNERE**
- La participation aux temps de préparation des séjours (condition d'embauche)
- Un suivi individualisé et la mise en place de temps de formation particuliers

NB : Le stage pratique de 14 jours (réalisable en 1 ou 2 séjours au plus en Accueil Collectif de Mineurs avec Hébergement ou 14 jours d'activité en structure sans hébergement) doit avoir lieu sur une structure déclarée auprès des services de la Jeunesse et des Sports.



BAFA : LA FORMATION DES ANIMATEURS



Condition d'inscription : avoir 17 ans révolus le 1er jour de la session de formation générale

INSCRIPTION ADMINISTRATIVE

1^o étape : Vous devrez enregistrer votre demande sur le site www.jeunes.gouv.fr/bafa-bafd

Attention : l'adresse électronique et le mot de passe que vous allez saisir devront rester valides tout le temps de votre formation : ce seront vos seuls moyens d'accès à votre compte Internet. Suite à la pré-inscription, vous recevrez sur votre boîte électronique un lien sur lequel vous devrez cliquer pour finaliser et valider votre inscription. Il vous faut **IMPERATIVEMENT** joindre sur le site un format PDF de votre carte d'identité, ou à défaut en envoyer une photocopie recto/verso à la D.D.C.S.P.P (anciennement Jeunesse et Sports) de votre lieu de résidence.

2^o étape : Pour vous inscrire à une session de formation, vous devrez remplir complètement la fiche d'inscription en fin de brochure en notant bien votre numéro de candidat. Cette fiche devra **OBLIGATOIREMENT** être accompagnée du paiement ou de l'attestation de prise en charge (voir conditions plus loin), de la photocopie recto/verso de votre carte d'identité.

Pour les approfondissements et qualifications, vous devrez également joindre la copie des certificats de session générale et de stage pratique.



Les stages pratiques proposés par les Fédérations Départementales de la Ligue de l'enseignement régionale sont rémunérés (conditions dans chaque département).

CALENDRIER BAFA

Sessions de formation générale

| | | | |
|---|---------------------|----------|------------------------|
| 13 au 20 septembre 2014 | Cahors (46) | INTERNAT | 525 € |
| 18 au 25 octobre 2014 | V. de Rouergue (12) | INTERNAT | 525 € |
| 18 au 25 octobre 2014 | Mondonville | EXTERNAT | 408 € / INTERNAT 525 € |
| 26 octobre au 2 novembre 2014 | Lascroux (81) | INTERNAT | 525 € |
| 26 janvier au 4 février 2015 | Cahors (46) | EXTERNAT | 408 € / INTERNAT 525 € |
| 7 au 14 février 2015 | Cahors (46) | INTERNAT | 525 € |
| 7 au 14 février 2015 | Mondonville (31) | EXTERNAT | 408 € / INTERNAT 525 € |
| 14 au 21 février 2015 | Puydarrieux (65) | EXTERNAT | 408 € / INTERNAT 525 € |
| 15 au 22 février 2015 | V. de Rouergue (12) | INTERNAT | 525 € |
| 11 au 18 avril 2015 | Pont de Salars (12) | INTERNAT | 525 € |
| 11 au 18 avril 2015 | Mondonville (31) | EXTERNAT | 408 € / INTERNAT 525 € |
| 19 au 26 avril 2015 | Albi (81) | EXTERNAT | 408 € |
| 19 au 26 avril 2015 | Condom (32) | INTERNAT | 525 € |
| 4 au 12 juillet 2015 | Pont de Salars (12) | INTERNAT | 525 € |
| 12 au 19 septembre 2015 | Cahors (46) | EXTERNAT | 408 € / INTERNAT 525 € |
| 17 au 24 octobre 2015 | V. de Rouergue (12) | INTERNAT | 525 € |
| 18 au 25 octobre 2015 | Mondonville | EXTERNAT | 408 € / INTERNAT 525 € |
| 25 octobre au 1 ^{er} novembre 2015 | Lascroux (81) | INTERNAT | 525 € |
| 24 au 31 octobre 2015 | Cahors (46) | EXTERNAT | 408 € / INTERNAT 525 € |

Sessions d'approfondissement et de qualification

| | | | | |
|--|------------------------|---------------------|-----|-------------------|
| Enfants en situation de handicap | 27 oct. au 1er nov. 14 | Mondonville (31) | EXT | 306 € / INT 403 € |
| Grands jeux et Plein Air | 19 au 24 octobre 14 | Condom (32) | INT | 403 € |
| Enfants en situation de handicap | 27 oct. au 1er nov. 14 | Mondonville (31) | EXT | 306 € / INT 403 € |
| Activités neige et montagne | 26 au 31 décembre 14 | Laguiole (12) | INT | 403 € |
| Activités Nature : Jeu bricole | 8 au 13 février 15 | V. de Rouergue (12) | INT | 403 € |
| Cirque et expression | 8 au 13 février 15 | V. de Rouergue (12) | INT | 403 € |
| Petite enfance | 16 au 21 février 15 | Albi (81) | EXT | 306 € |
| Le jeu dans tous ses états | 11 au 16 avril 15 | Cahors(46) | INT | 403 € |
| Rôle de L' xassistant Sanitaire + PSC1 | 11 au 16 avril 15 | Cahors (46) | INT | 513 € |
| Jeux coopératifs/Activités scientifiques | 16 au 21 février 15 | Mondonville (31) | EXT | 306 € / INT 403 € |
| Randonnée et Mini-Camps | 20 au 25 avril 15 | Laguiole (12) | INT | 403 € |
| Séjours en itinérance | 22 au 27 juin 15 | Pareloup (12) | INT | 403 € |
| Enfants en situation de handicap | 17 au 25 oct. 15 | Mondonville (31) | EXT | 306 € / INT 403 € |
| Grands jeux et Plein Air | 18 au 23 oct. 15 | Condom (32) | INT | 403 € |
| Enfants en situation de handicap | 26 au 31 oct.15 | Mondonville (31) | EXT | 306 € / INT 403 € |
| Qualif Sports Motorisés | 18 au 25 octobre 14 | Cahors (46) | INT | 570 € |
| Qualif Surveillance des Baignades | 18 au 25 octobre 14 | Cahors (46) | INT | 570 € |
| Activités neige et montagne | 26 au 31 déc 14 | Laguiole (12) | INT | 403 € |
| Qualif Canoë Kayak | 11 au 18 avril 15 | Najac (12) | INT | 570 € |
| Activités Périscolaires | 24 au 31 oct.2015 | Puydarrieu (65) | EXT | 306 € / INT 403 € |
| Qualif Surveillance des Baignades | 25 oct. au 1er nov 15 | Cahors (46) | INT | 570 € |
| Qualif Sports Motorisés | 18 au 25 octobre 14 | Cahors (46) | INT | 570 € |
| Activités neige et montagne | 26 au 31 déc. 15 | Laguiole (12) | INT | 403 € |

BAFD : LA FORMATION DES DIRECTEURS

CONDITIONS D'INSCRIPTION

- Avoir **21 ans révolus** au premier jour de la session de formation générale et être titulaire du B.A.F.A complet,

OU

- Avoir **21 ans révolus** le 1er jour de la session de formation générale + diplôme, titre ou certificat de qualification permettant d'exercer les fonctions d'animation en Accueil Collectif de Mineurs (ACM) ou dérogation accordée par la DRJSCS après avis du jury + justifier pour les 2 années précédentes de 2 expériences d'animation de 28 jours dont 1 au moins en ACM.

DEROULEMENT DE LA FORMATION



INSCRIPTION ADMINISTRATIVE

1° étape : Vous devez enregistrer votre demande sur le site www.jeunes.gouv.fr/bafa-bafd

Attention : l'adresse électronique et le mot de passe que vous allez saisir devront rester valides tout le temps de votre formation : ce seront vos seuls moyens d'accès à votre compte Internet. Suite à la pré-inscription, vous recevrez sur votre adresse électronique un lien sur lequel vous devrez cliquer pour finaliser et valider votre inscription. Il vous faudra **IMPERATIVEMENT** joindre sur le site un format PDF de votre carte d'identité **ET** votre B.A.F.A, ou à défaut en envoyant une photocopie de chaque à la Direction Régionale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (anciennement Jeunesse et Sports) de votre lieu de résidence.

2° étape : Pour vous inscrire à une session de formation, vous devez remplir complètement la fiche d'inscription en fin de brochure en notant bien votre numéro de candidat. Cette fiche doit **OBLIGATOIREMENT** être accompagnée du paiement ou de l'attestation de prise en charge (voir conditions plus loin), de la photocopie recto/verso de votre carte d'identité. Pour le perfectionnement, vous devrez également joindre la copie des certificats de session générale et de premier stage pratique.

CALENDRIER BAFD

Sessions de formation générale

14 au 22 février 15
11 au 19 avril 15

V. de Rouergue (12)
Mondonville (31)

INTERNAT 645 €
EXTERNAT 490 € / INTERNAT 645 €

Session de perfectionnement

20 au 25 avril 15

Cahors (46)

INTERNAT 490 €



RENOUVELLEMENT de l'AUTORISATION D'EXERCER (RAE)

- Tous les 5 ans à partir de la date d'obtention du brevet.
 - RAE accordée par la DRJSCS du lieu de résidence de l'intéressé, à la demande de ce dernier, **AVANT** l'expiration du délai des 5 ans.
 - Il faut justifier d'avoir exercé au cours de ces 5 ans : soit les fonctions de directeur ou d'adjoint de direction pendant au moins 28 jours, soit les fonctions de formateurs pendant 6 jours au moins dans une session de formation générale, d'approfondissement, de qualification ou de perfectionnement BAFA ou BAFD.
- A défaut, l'autorisation est renouvelée après validation d'une nouvelle session de perfectionnement en tant que stagiaire.

INFORMATIONS STAGES PRATIQUES

Stages Pratiques animateurs

La formation B.A.F.A s'organise en trois stages. Le deuxième stage est un stage pratique. Contrairement aux sessions de formation générale, d'approfondissement et de qualification, trouver ce stage induit une démarche de recherche d'emploi.

A l'issue de la session de formation générale, les stagiaires doivent postuler auprès d'organismes agréés par la D.D.C.S.P.P : séjours de vacances, accueils de loisirs, accueils de scoutisme, accueils de jeunes. Tous doivent également être déclarés à la D.D.C.S.P.P. Lorsqu'il est réalisé en séjour de vacances, le stage doit avoir une durée d'au moins 14 jours effectifs en deux séjours au plus. Pour un accueil de loisirs ou un accueil de scoutisme, la durée effective est d'au moins 14 jours (14 mercredis par exemple).

Il ne doit pas y avoir plus de 18 mois entre la session de formation générale et le stage pratique.



Stages Pratiques Directeurs

Un stage pratique ne peut pas être validé sur un séjour à l'étranger.

La formation B.A.F.D s'organise en quatre stages. Les stages 2 et 4 sont des stages pratiques. Contrairement aux sessions de formation générale et de perfectionnement, trouver ces stages induit une démarche de recherche d'emploi.

A l'issue de la session de formation générale puis de la session de perfectionnement, les stagiaires doivent postuler auprès d'organismes agréés par la D.D.C.S.P.P : séjours de vacances, accueil de loisirs, accueil de scoutisme, accueil de jeunes. Tous doivent également être déclarés à la D.D.C.S.P.P. Chaque stage doit avoir une durée d'au moins 14 jours effectifs en deux séjours au plus s'ils sont réalisés en séjours de vacances.

Pour un accueil de loisirs ou un accueil de scoutisme, la durée effective de chacun est d'au moins 14 jours (14 mercredis par exemple).

Le premier stage pratique peut être réalisé en tant que directeur ou directeur adjoint. Le second stage pratique doit **OBLIGATOIREMENT** être réalisé en tant que directeur. L'un des deux stages pratiques a lieu en situation d'encadrement d'une équipe comprenant minimum deux animateurs.

Il ne doit pas y avoir plus de 18 mois entre la session de formation générale et le stage pratique. **Un stage pratique ne peut pas être validé sur un séjour à l'étranger.**



FICHE D'INSCRIPTION

Joindre impérativement le règlement ou la prise en charge

Stage choisi

Base BAFA

Choix 1 : Date : Lieu :

Choix 2 : Date : Lieu :

(Si choix 1 complet ou annulé)

Appro/Qualif BAFA

Choix 1 : Date : Lieu:.....

Choix 2 : Date: Lieu:.....

(Si choix 1 complet ou annulé)

Base BAFA - Date : Lieu :

Perf BAFA - Date : Lieu :

Photo
d'identité

N° de Candidat :(site www.bafa-bafd.gouv.fr)

NOM : Prénom.....

Adresse :

C.Postal : Ville :

Email: (écrire lisiblement)

Né-e le : Sexe : F M Nationalité :

Téléphone Fixe : Mobile :

Situation actuelle (Lycéen-ne/étudiant-e/salarié-e/en recherche d'emploi) :

Pièces à joindre IMPERATIVEMENT

au Dossier

| | BAFA base | BAFA Appro | BAFA Qualifs SB et CK | BAFD Base | BAFD Perf |
|--|--------------|---------------|--------------------------|--------------|--------------|
| 1 photo récente + Copie de la Carte d'identité | X | X | X | X | X |
| Règlement ou attestation de prise en charge | X | X | X | X | X |
| Certificats session générale et stage pratique | | X | X | | X |
| Attestation 100m natation + copie du PSC1 | | | X | | |
| Copie du BAFA | | | | X | |



Règlement

Coût du stage :€ - Paiement par chèque CB Espèces

Stage pris en charge par :(nom de l'organisme ou asso)

Montant de prise en charge : € - Restant dû par le stagiaire :€

Joindre l'attestation de prise en charge

NB : toute fiche retournée sans le règlement ou une attestation de prise en charge ne sera pas prise en compte

Autorisation des parents pour les candidats mineurs

(*) Je soussigné-e.....(candidat-e majeur-e)

(*) Je soussigné-e (nom, prénom)représentant-e légal-e de

.....(candidat-e mineur-e) atteste avoir pris connaissance de

l'ensemble des conditions générales d'inscription (dernière page) et des points suivants :

En cas d'urgence, j'autorise que lui soient dispensés les soins et interventions médicales et/ou chirurgicales, selon les prescriptions du médecin.

Je m'engage à régler à la Ligue de l'enseignement les frais médicaux, pharmaceutiques et/ou chirurgicaux, ainsi que les frais annexes éventuellement engagés.

J'autorise / Je n'autorise pas l'utilisation des photos prises par les formateurs à des fins de commercialisation des stages

J'autorise / Je n'autorise pas la communication de mes coordonnées aux autres stagiaires en vue de l'organisation du covoiturage

J'autorise / Je n'autorise pas le/la stagiaire à voyager seul-e pour se rendre au stage et en repartir. En cas de non autorisation, je prends en charge l'organisation des acheminements

J'autorise / Je n'autorise pas le/la stagiaire à voyager seul-e en cas de renvoi ou d'interruption du stage en cours

A.....Le.....Signature (précédée de la mention «lu et approuvé»)

(*) à compléter selon le cas

Cadre administratif

Dossier enregistré le :Département : Complet: oui non

Enregistré LEFMP le : Complet: oui non Convocation envoyée le

.....

Pièces manquantes:



INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

LES AIDES POSSIBLES

* La Caisse d'Allocations Familiales attribue une bourse en fin de formation BAFa pour tous les candidats. Le document vous est remis en début de session théorique et vous devez le faire valider à chacun de vos stages auprès de l'organisme auprès duquel vous êtes inscrit. Ce type de bourse n'est pas attribué pour le BAFD.

* Les Conseils Généraux/Régionaux : les montants et conditions d'attribution sont propres à chaque département ou région. Renseignements à prendre directement auprès de votre conseil général ou régional

* Certains Comités d'Oeuvres Sociales ou Comités d'entreprises peuvent donner des aides.

En fonction de votre situation, pour des aides ou prises en charges particulières vous pouvez contacter : la Mission Locale, le Fonds d'Aides aux jeunes Lycéens, la Mission RSQA, la JPA (voir contact départemental).

Le BAFa et le BAFD n'étant pas des diplômes professionnels, le Pôle Emploi ne finance pas ces formations. Renseignements à prendre auprès de leurs services en fonction de votre situation spécifique.

CONDITIONS GENERALES D'INSCRIPTION

Pour le règlement :

Modes de règlement acceptés : chèques vacances, chèques à l'ordre de Ligue de l'enseignement formation, espèces, Carte bleue (selon équipement des fédérations départementales). Possibilité de factures séparées en cas d'aides spécifiques (aide CE par exemple).

Bourse du Pôle Jeunesse et Sports : La demande d'aide est à faire auprès du pôle jeunesse et sports de votre lieu de domicile. En tant que bénéficiaire vous recevez une notification officielle à votre domicile. Vous devez la remettre à la Ligue de l'enseignement auprès de laquelle vous êtes inscrit car le montant de la bourse est versé à la LEFMP à l'issue de la session, et sous réserve d'un certificat de présence. La LEFMP vous rembourse à réception de l'attribution officielle.

Possibilité de régler en plusieurs fois : nous consulter / Les titres évaison CAF ne sont pas acceptés.

En cas de désistement les sommes ci-dessous seront retenues :

- Plus d'un mois avant le début du stage : 60 €
- De 15 jours à un mois avant le début du stage : 110 €
- Moins de 15 jours avant le début du stage : 200 €
- Moins de 3 jours avant le début du stage ou absence le 1^o jour du stage : Totalité des frais de stage

En cas de maladie ou de circonstance grave justifiée, l'inscription pourra être déplacée sur un autre stage.

En cas d'abandon en cours de stage ou en cas d'invalidation, les frais de stage ne seront pas remboursés

En cas d'annulation de stage par la ligue de l'enseignement: vous serez prévenu 2 semaines avant le début du stage et nous vous proposerons de vous inscrire sur un autre stage. Si ce n'est pas possible, votre dossier complet vous sera renvoyé.

Nos tarifs comprennent : Les frais pédagogiques et administratifs, l'adhésion à la ligue de l'enseignement, les frais d'hébergement ou de restauration (selon internat ou externat). Les frais de transport sur les lieux de stage sont à la charge des stagiaires.

COORDONNEES DEPARTEMENTALES

Ligue de l'enseignement de l'Ariège

13 rue du Lieutenant P.Delpech
09000 Foix
tel: 05.61.02.06.43
Email : secretariat@laligue09.org

Ligue de l'enseignement de la Haute Garonne

31 rue des Amidonniers BP 436
31009 Toulouse cedex
tel:05.62.27.91.27
Email : vacances@vpt31.net

Ligue de l'enseignement du Lot

121 rue Victor Hugo
46000 Cahors
tel: 05.65.22.68.21
Email : valerie.castagnet@fol46.org

Ligue de l'enseignement du Tarn

11 rue Fonvielle
81011 Albi cedex 9
tel: 05.63.54.10.09
Email : vacances-classes@fol81.org

Ligue de l'enseignement de L'Aveyron

2 rue Henri DUNANT BP 518
12005 Rodez cedex
tel : 05.65.77.36.00
Email : adelhon@ligueenseignement12.org

Ligue de l'enseignement du Gers

36 rue des Canaris BP 20587
32022 Auch Cedex 09
tel: 05.62.60.64.30
Email : liguenseignement32@gmail.com

Ligue de l'enseignement des Hautes Pyrénées

1 rue Miramont
65000 Tarbes
tel: 05.62.44.50.57
Email : ligue@fol65.fr

Ligue de l'enseignement du Tarn et Garonne

709 bd Alsace-Lorraine BP 108
82000 Montauban
tel 05.63.63.04.20
Email : vptlaligue82@orange.fr

Cachet de la Fédération Départementale

Ligue de l'enseignement Formation M.Pyrénées
2, rue Henri DUNANT - BP 518 - 12 005 Rodez cedex
tel : 05.65.77.36.00
Email : adelhon@ligueenseignement12.org